



RÈGLEMENT DU CONCOURS – ÉDITION 2023

1- Objectif

L'INSTITUT NATIONAL DU DESIGN PACKAGING (INDP) organise le concours **FREEPACK SPIRIT** dans le but d'encourager le développement de créations packaging et de mettre en avant le travail de jeunes designers.

L'objet du concours porte sur la **création du packaging d'une boisson spiritueuse**.

Au cœur de la « Vallée des Spiritueux », territoire d'expertise qui s'étend autour de la région de Cognac, se développe un pôle de compétences avec un savoir-faire reconnu internationalement en design et innovation, qui permet à tous les acteurs de se fédérer, afin d'assurer des projets de conditionnement de boissons spiritueuses et de cocktails.

Différents champs d'exploration sont possibles et combinables : création du concept, de la marque, du design volume, du design graphique, du système de bouchage, ajout d'accessoires, PLV, merchandising, packaging collector, instant de consommation, ...

Les candidats sont libres de choisir le type de spiritueux (vodka, cognac, gin, rhum, liqueur, ...), la contrainte étant de créer un projet abouti, industrialisable, avec une réelle valeur ajoutée.

Thème 2023 : « **NE JETONS PLUS LE PACKAGING** »

2- Partenariat

Dans le cadre d'un accord partenarial entre l'INDP et INFOPRO DIGITAL, l'ensemble des projets candidats au concours **FREEPACK SPIRIT 2023** sera automatiquement inscrit à celui de **L'OSCAR DE L'EMBALLAGE 2023** dans la catégorie « Étudiants ». Le présent règlement s'applique de fait à cette catégorie.

3- Organisateur

INSTITUT NATIONAL DU DESIGN PACKAGING

Parc d'Activités de Montplaisir - 16121 COGNAC CEDEX

Tel: 05 45 36 30 25 – www.indp.net – info@indp.net

Le concours est organisé par l'INDP dans le cadre du salon VS PACK qui se déroulera à Cognac les 5, 6 et 7 décembre 2023 (informations sur www.vspack.com).

4- Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants en écoles de design et/ou conception d'emballages, arts graphiques, communication visuelle, beaux-arts ; inscrits pour l'année universitaire 2023/2024, résidents en Europe.

Les candidats peuvent s'inscrire individuellement ou par **groupe de 3 personnes maximum** ; en candidature libre ou de manière collective à l'ensemble de leur promotion sous la direction d'un enseignant référent.

Chaque candidat ou groupe présentera un projet unique.

L'inscription au concours est gratuite.

L'envoi des créations à l'adresse de l'organisateur est à la charge et sous la responsabilité des participants.

5- Présentation des projets

Chaque participant ou groupe devra fournir :

1. Une maquette de son projet. Tous les matériaux sont autorisés. La maquette ne devant pas excéder 50 cm de largeur et 60 cm de hauteur.
2. Une planche de présentation du projet au format A3 paysage décrivant brièvement la démarche du participant ou les caractères techniques du prototype ou un dessin de mise en situation. La planche comportera le nom du projet et le nom du ou des participant(s).
3. La fiche de participation dûment remplie que les candidats recevront suite à leur inscription.

6- Exposition, promotion et publication des résultats

Les projets inscrits au concours feront dans un premier temps l'objet d'une présélection. Les projets retenus seront exposés dans le cadre du salon VS PACK les 5, 6 et 7 décembre 2023 à Cognac.

Les participants autorisent par avance l'INDP à utiliser et à communiquer leurs noms, coordonnées et images des projets présentés pour des opérations promotionnelles et de communication liées au concours FREEPACK SPIRIT et notamment à la presse professionnelle nationale et régionale.

La publication des résultats aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 dans le cadre du salon VS PACK à Cognac.

7- Propriété des créations et responsabilités

Les créations présentées resteront la propriété de l'étudiant et seront retournées sur simple demande.

L'organisateur dégage toute responsabilité quant à la protection des idées, brevets, modèles ou marques créés par le candidat. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'une perte, vol ou détérioration d'un projet.

8- Modalités de sélection et prix

L'INDP présélectionnera **les projets les plus aboutis** qui seront ensuite présentés à un jury de professionnels qui déterminera les lauréats. Les 3 premiers prix se verront remettre un diplôme attestant de la reconnaissance de leur travail par la profession et bénéficieront d'une couverture presse nationale.

9- Calendrier

Inscriptions : jusqu'au **27 octobre 2023** par retour du bulletin d'inscription.

Après réception du bulletin d'inscription, une fiche de participation sera envoyée à chaque candidat ou groupe de candidats.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable en ligne sur <http://www.indp.net/page/freepack>

Réception des projets : **au plus tard le 17 novembre 2023**

Proclamation des résultats : le **jeudi 7 décembre 2023**

Chaque élève et professeur participant disposera d'une invitation pour se rendre sur le salon.

10- Clauses générales

Modification ou annulation du concours : L'INDP se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée dans ce fait.

Acceptation du règlement : par son envoi du bulletin d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les termes du présent règlement.



Contact Concours FREEPACK : Yohan CURTAN

Parc d'Activités de Montplaisir – 16121 COGNAC CEDEX

05 45 36 30 25 - ycurtan@indp.net - www.indp.net